



N° 1931

# ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DOUZIÈME LÉGISLATURE

---

---

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 18 Novembre 2004

## RAPPORT

DÉPOSÉ

*en application de l'article 16 du Règlement,*

PAR LA COMMISSION SPÉCIALE CHARGÉE  
DE VÉRIFIER ET D'APURER LES COMPTES <sup>(1)</sup>,

***sur les comptes de l'Assemblée nationale de l'exercice 2003***

ET PRÉSENTÉ

PAR M. Robert PANDRAUD  
Député.

*La commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes est composée de:* M. Robert Pandraud, *président* ; MM. Jean de Gaulle, Didier Mathus, *vice-présidents* ; MM. Charles de Courson, Michel Voisin, *secrétaires* ; Mmes Chantal Bourragué, Chantal Brunel, MM. Marcel Dehoux, René Dosière, Pierre Forgues, Yves Fromion, Jacques Godfrain, Pierre Heriaud, Arnaud Lepercq, et Michel Vaxès.

## S O M M A I R E

<b>Introduction</b> .....	5
<b>I. L'exécution du budget de 2003</b> .....	7
A – La section d'investissement .....	8
B – La section de fonctionnement .....	9
C – Les ressources propres .....	17
<b>II. Le compte de résultat</b> .....	17
<b>III. Le bilan</b> .....	19
A – Les éléments de l'actif .....	19
B – Les éléments du passif .....	20
<b>IV. Les comptabilités annexes</b> .....	23
<b>V. Les comptes des représentants au Parlement européen</b> .....	30
 <b>Examen en Commission</b> .....	 31

### ANNEXE : LES DEPENSES DE COMUNICATION DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

<b>I. Les dépenses de communication au cours des dernières années</b> .....	33
<b>II. Le site Internet et l'information multimédia</b> .....	35
<b>III. Les documents d'information et de communication</b> .....	39
<b>IV. La communication institutionnelle</b> .....	41
<b>V. La production et la diffusion d'images télévisées</b> .....	44
<b>VI. Les associations participant à la politique de communication de l'Assemblée Nationale</b> .....	45



Mesdames,

Messieurs,

Depuis 1994, dans un souci de transparence, votre Commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes rend compte des conditions d'exécution du budget de l'Assemblée nationale conformément à l'article 16 du Règlement,

La Commission donne quitus aux Questeurs et décharge au Trésorier de leur gestion pour l'exercice clos. A défaut, elle rendrait compte à l'Assemblée de ses observations.

Depuis l'exercice 2001, la Commission émet un avis sur les comptes de la Chaîne parlementaire-Assemblée nationale (LCP-AN), puisque la dotation versée à cette dernière figure à un chapitre distinct du titre II du budget des charges communes de l'Etat.

Comme les années précédentes, ce rapport comporte une annexe thématique, consacrée, cette année, aux dépenses de communication de l'Assemblée nationale.



**BUDGET DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE**  
(TABLEAU SYNTHÉTIQUE EN EUROS)

	Réalisé 2002	Budget 2003	Réalisé 2003	Solde 2003	Variations 2003/2002	
					Δ absolu	Δ %
<b>A - SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>						
<b>Total de la section</b>	<b>438 746 904</b>	<b>475 805 300</b>	<b>470 029 624</b>	<b>5 775 676</b>	<b>31 282 720</b>	<b>7,13%</b>
60 Achats de biens et fournitures	7 431 639	7 586 570	7 729 269	-142 699	297 630	4,00%
61-62 Services extérieurs	30 480 477	39 579 300	37 440 959	2 138 341	6 960 482	22,84%
63 Impôts et taxes	2 917 063	3 213 300	3 208 983	4 317	291 920	10,01%
64 Charges de personnel	144 612 573	157 791 330	156 672 827	1 118 503	12 060 254	8,34%
Dont						
<i>Charges de rémunération</i>	<i>110 380 486</i>	<i>121 725 920</i>	<i>121 245 985</i>	<i>479 935</i>	<i>10 865 499</i>	<i>9,84%</i>
<i>Charges sociales et diverses</i>	<i>34 232 087</i>	<i>36 065 410</i>	<i>35 426 842</i>	<i>638 568</i>	<i>1 194 755</i>	<i>3,49%</i>
65 Charges parlementaires	252 423 756	263 747 100	264 660 440	-913 340	12 236 684	4,85%
Dont						
<i>Indemnités parlementaires</i>	<i>46 332 433</i>	<i>47 633 700</i>	<i>47 364 809</i>	<i>268 891</i>	<i>1 032 376</i>	<i>2,23%</i>
<i>Charges sociales</i>	<i>59 135 560</i>	<i>66 239 300</i>	<i>60 980 004</i>	<i>5 259 296</i>	<i>1 844 444</i>	<i>3,12%</i>
<i>Secrétariat parlementaire</i>	<i>132 024 806</i>	<i>133 350 600</i>	<i>138 187 134</i>	<i>-4 836 534</i>	<i>6 162 328</i>	<i>4,67%</i>
<i>Voyages et déplacements</i>	<i>3 910 005</i>	<i>5 375 200</i>	<i>6 126 356</i>	<i>-751 156</i>	<i>2 216 351</i>	<i>56,68%</i>
<i>Charges de représentation</i>	<i>3 242 458</i>	<i>4 443 300</i>	<i>5 373 289</i>	<i>-929 989</i>	<i>2 130 831</i>	<i>65,72%</i>
<i>Autres charges</i>	<i>7 778 494</i>	<i>6 705 000</i>	<i>6 628 848</i>	<i>76 152</i>	<i>-1 149 646</i>	<i>-14,78%</i>
67-69 Charges exceptionnelles et imprévues	881 396	3 887 700	317 146	3 570 554	-564 250	-64,02%
<b>B - SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>31 507 545</b>	<b>21 365 700</b>	<b>24 963 136</b>	<b>-3 597 436</b>	<b>-6 544 409</b>	<b>-20,77%</b>
<b>C - CHARGES TOTALES (A+B)</b>	<b>470 254 449</b>	<b>497 171 000</b>	<b>494 992 760</b>	<b>2 178 240</b>	<b>24 738 311</b>	<b>5,26%</b>
<b>D - RESSOURCES dont RECETTES PROPRES et AUTRES RESSOURCES *</b>	<b>6 278 407</b>	<b>19 284 900</b>	<b>17 106 660</b>	<b>-2 178 240</b>	<b>10 828 253</b>	<b>172,47%</b>
<b>E - CHARGES NETTES TOTALES (C-D)</b>	<b>463 976 042</b>	<b>477 886 100</b>	<b>477 886 100</b>	<b>0</b>	<b>13 910 058</b>	<b>3,00%</b>

\* ce montant inclus en 2003 :

1. Les recettes propres de l'Assemblée nationale à hauteur de 4 860 748 euros.
2. Le prélèvement sur disponibilités de 12 245 912 euros nécessaires pour couvrir le déficit budgétaire.

## I – L'EXÉCUTION DU BUDGET DE 2003

Pour l'exercice 2003, la dotation initiale inscrite au budget de l'Etat s'est élevée à 476,40 millions d'euros, en augmentation de 1,99% par rapport à 2002. Un complément de 1,49 millions d'euros a été accordé par la loi de finances rectificative du 31 décembre 2002 (correspondant au coût supplémentaire induit par la nouvelle convention conclue entre la SNCF et les assemblées parlementaires), ce qui a porté la dotation initiale totale à 477,89 millions d'euros.

Cette demande de dotation tenait compte d'une prévision de ressources propres de 19,28 millions d'euros, incluant un prélèvement sur les disponibilités de 17,06 millions d'euros.

**Les crédits inscrits au budget de l'Assemblée nationale pour couvrir les charges se sont donc élevés à 497,17 millions d'euros**, répartis de la façon suivante :

- 21,37 millions d'euros de crédits d'investissement (4,3% du budget)
- 475,80 millions d'euros de crédits de fonctionnement (95,7% du budget).

Les dépenses constatées, d'un montant de 494,99 millions d'euros, ont progressé de 5,26% par rapport à 2002.

Les recettes propres, hors prélèvement sur les disponibilités, se sont élevées à 4,86 millions d'euros.

**L'exécution du budget 2003 est marquée par un déficit de 12,25 millions d'euros** <sup>(1)</sup>.

Un prélèvement sur les disponibilités strictement égal au montant du déficit, mais inférieur aux prévisions, a donc été nécessaire en 2003.

**Après prélèvement sur les disponibilités de l'Assemblée, le résultat budgétaire est nul.**

Les dépenses totales de l'Assemblée nationale ont représenté 103,58% de la dotation reçue de l'État (contre 100,7% en 2002).

<sup>(1)</sup> Solde budgétaire = (dépenses effectives-produits divers) – dotation de l'Etat.

<sup>1</sup> Solde budgétaire = (dépenses effectives-produits divers) – dotation de l'Etat.

## A – La section d'investissement

**Le budget d'investissement pour 2003 a été fixé à 21,37 millions d'euros** : les dépenses réelles ont atteint 24,96 millions d'euros, en diminution cependant de 20,77% par rapport à l'année précédente, marquée par l'imputation d'une partie des dépenses liées à l'aménagement de l'immeuble du 3 rue Aristide Briand.

Le principal poste en déficit par rapport aux prévisions budgétaires est celui du compte 2135 « *installations générales* » qui dépasse de 3,62 millions d'euros les crédits inscrits, en raison, notamment, des dépenses relatives aux installations de sécurité et aux installations électriques, pour certaines obsolètes.

**Les dépenses d'investissement gérées par le service des affaires immobilières et du patrimoine** se sont élevées à 20,68 millions d'euros, en diminution de 15,59%. Cette évolution s'explique par l'achèvement complet en 2002 de la réhabilitation de l'immeuble du 3 rue Aristide Briand.

Elles ont concerné principalement :

- ✓ les opérations relevant du schéma directeur du patrimoine (SDP), à savoir la restauration des façades du « fer à cheval de la Cour d'Honneur » se sont élevées à 1,33 million d'euros ;

- ✓ les opérations liées à la sécurité ont atteint 9,83 millions d'euros. Parmi celles-ci, les accueils des différentes entrées de l'Assemblée nationale ont été entièrement réaménagés pour prévenir d'éventuelles intrusions et des systèmes de contrôles installés (9,15 millions d'euros) ; la politique de protection contre les crues a été poursuivie (0,47 million d'euros) ;

- ✓ des opérations diverses se sont élevées à 5,67 millions d'euros. Elles concernent, en particulier, la réfection de quatre appartements de l'Hôtel de la Questure (1,28 million d'euros), la rénovation du parc d'ascenseurs de l'Assemblée nationale (0,83 million d'euros), le transfert de services vers le 233 boulevard Saint Germain (0,58 million d'euros), la sécurisation électrique de la Bibliothèque (0,42 million d'euros) et le changement du système de conférence de la salle Lamartine (0,38 million d'euros).

**Les dépenses du service des systèmes d'information** ont considérablement diminué, passant à 2,67 millions d'euros (-38,75%).



Les dépenses d'achat de logiciels ont progressé de 28,47%, notamment en raison de la mise en œuvre de plusieurs projets prévus au plan triennal informatique (bibliothèque, amendements, Legis-Processus, système d'information du service des affaires immobilières et du patrimoine) et d'acquisition de licences pour suites bureautiques.

En revanche, les achats de matériels informatiques ont diminué de 53,03%, pour un montant de 1,70 million d'euros, en raison de l'achèvement de l'équipement micro-informatique des bureaux de députés à l'Assemblée nationale.

**Les acquisitions de véhicules** ont représenté 0,40 millions d'euros en 2003 contre 0,49 million d'euros en 2002 (dix-huit véhicules).

**Les dépenses relatives aux installations téléphoniques** ont diminué de 56,27%, pour un montant de 0,20 million d'euros, cette baisse tenant au fait qu'en 2002 avait été réalisé un investissement exceptionnel afin de sécuriser les autocommutateurs de l'Assemblée nationale.

**Les dépenses pour la bureautique des groupes** se sont élevées à 0,23 million d'euros (+7,79%). Elles font partie de l'enveloppe globale ouverte au début de la XII<sup>ème</sup> législature à hauteur de 0,91 million d'euros.

## **B – La section de fonctionnement**

**Les dépenses de fonctionnement ont progressé de 7,13% pour atteindre 470,03 millions d'euros.**

Les charges parlementaires et les charges de personnel constituent les principaux postes de dépenses : leur poids relatif est quasi stable, alors que les achats de services extérieurs augmentent sensiblement.

### **Structure des dépenses de fonctionnement**

Charges parlementaires	56,3%
Charges de personnel	33,3%
Services extérieurs	8,0%
Fournitures et marchandises	1,6%
Impôts et taxes	0,7%
Charges exceptionnelles et imprévues	0,1%
<b>Total</b>	<b>100%</b>

### *1. Les charges parlementaires*

**Les charges parlementaires se sont élevées en 2003 à 264, 66 millions d'euros, soit une progression de 4,85% par rapport à l'exercice précédent.** Elles sont légèrement supérieures (de 0,35%) aux prévisions budgétaires, avec un dépassement de crédits de 0,91 million d'euros.

Les charges d'indemnités parlementaires et de prestations familiales, d'un montant supérieur à celui observé en 2002 (47,36 millions d'euros, soit une augmentation de 2,23%), ont augmenté moins vite que prévu en raison de l'absence de revalorisation du point d'indice en 2003. Toutefois, une hausse de l'effectif moyen de députés constaté explique la croissance de ce poste (576 en 2003, contre 569 en 2002).

Les charges de sécurité sociale et de prévoyance se sont élevées à 58,19 millions d'euros (+3,44%). On constate que 2003 est la première année pleine pour les pensions liquidées après le renouvellement de juin 2002, ce qui explique la croissance de leur montant.

Le crédit collaborateur, d'un montant de 88,60 millions d'euros, a augmenté de 10,33% en raison de l'application en année pleine de la majoration de 11,1% du crédit collaborateur entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2002. Elle résulte également d'un accroissement du nombre de contrats de travail et surtout du renchérissement de leur coût.

Les dépenses de voyages et déplacements des députés et des anciens députés ont fortement augmenté (+56,7%), pour atteindre 6,13 millions d'euros en raison de la renégociation en 2003 de la convention liant la SNCF aux assemblées parlementaires, et de la reprise de l'activité parlementaire normale en 2003.

Directement liées à l'activité parlementaire, les charges de représentation de l'Assemblée nationale qui concernent essentiellement les dépenses exposées au titre des activités internationales des organes de l'Assemblée nationale et les frais de mission des commissions, ont progressé de 65,72% pour atteindre 5,37 millions d'euros, en raison du niveau assez bas constaté en 2002 –année électorale- et de la tenue en janvier de la journée franco-allemande de commémoration du 40<sup>ème</sup> anniversaire du Traité de l'Elysée.

## *2. Les charges de personnel*

**Les charges de personnel se sont élevées à 156,67 millions d'euros, en progression de 8,34%.**

Les rémunérations et traitement de base des personnels statutaires, d'un montant de 51,23 millions d'euros, progressent de 1,24% et sont inférieures aux prévisions en raison de l'absence de revalorisation du point d'indice de la fonction publique en 2003.

Les indemnités de travaux supplémentaires et de législature augmentent de 27,6% pour atteindre 48,24 millions d'euros, étant observé que le niveau de ces indemnités était particulièrement bas en 2002 du fait de l'interruption des travaux parlementaires de février à juin.

Les dépenses consacrées à la rémunération des personnels contractuels de l'Assemblée nationale (4,4 millions d'euros) sont à nouveau en diminution de 2,34% après une baisse de 11,62% en 2002 : la tendance à la baisse de ce poste depuis plusieurs exercices se confirme et s'explique par un moindre recours aux contractuels.

De ce fait, les charges relatives aux cotisations de l'URSSAF et les cotisations aux caisses de retraite complémentaire diminuent respectivement de 12,98% et 12,31%.

Après une forte croissance en 2002 (+59,54%), les dépenses de formation professionnelle se maintiennent à 0,78 million d'euros (+3,16%).

## *3. Les services extérieurs*

**Le coût des prestations extérieures, d'un montant de 37,44 millions d'euros, a connu une augmentation de 22,84% par rapport à 2002**, imputable à la très forte croissance des dépenses d'affranchissement du courrier, d'impressions parlementaires, et de frais d'entretien et de réparation des biens immobiliers.

**Les dépenses de communication** (site Internet, organisation des expositions, production et diffusion des images télévisées, bulletin de l'Assemblée nationale, manifestations diverses) seront analysées à la fin du présent rapport, puisque l'annexe thématique, maintenant traditionnelle, y est cette année consacrée.

**Les dépenses de services extérieurs hors budget « communication »** se sont établies à 33,46 millions d'euros, en hausse de 22,8% par rapport à celles de 2002.

Les dépenses réalisées par **le service des systèmes d'information**, d'un montant de 3,65 millions d'euros, ont augmenté de 22,9%. Les dépenses liées à la maintenance informatique ont continué de progresser pour atteindre 1,4 million d'euros, soit une hausse de 13,4%. Les trois postes principaux de dépenses sont la maintenance des matériels, la maintenance des logiciels et l'assistance informatique aux députés. Les dépenses d'études et de recherche informatiques, en forte croissance (+57,9%) se sont élevées à 1,51 million d'euros. Les plus importantes d'entre elles ont été les logiciels de paie et de gestion administrative (0,41 million d'euros) et l'application Légis Amendements (0,35 million d'euros).

En croissance continue depuis cinq ans, le coût d'entretien et de réparation des biens immobiliers a atteint 7,4 millions d'euros (+12%). La majeure partie correspond à des contrats d'entretien et de maintenance : le nettoyage des locaux et l'entretien des installations générales en représentent plus de 80%.

Les dépenses d'études et d'ingénierie du bâtiment ont progressé de 34,1% pour s'élever à 2,41 millions d'euros ; il s'agit pour une large part des honoraires liés aux travaux de sécurisation des entrées de l'Assemblée nationale.

Les dépenses d'impressions parlementaires ont augmenté de 35,1%, pour atteindre un montant de 2,9 millions d'euros. Outre le fait que l'année 2002 avait été marquée par la suspension des travaux de l'Assemblée nationale, des économies ont pu être réalisées en 2003, grâce à la poursuite de la diminution du nombre total de pages tirées pour les documents parlementaires, qui est passé de 159,7 millions en 2000 à 145,5 millions en 2001, puis à 143,1 millions en 2003.

Après la baisse de 23,6% en 2002 liée au ralentissement de l'activité parlementaire, les dépenses d'affranchissement ont retrouvé en 2003 un niveau comparable aux années précédentes : elles se sont élevées à 5,54 millions d'euros contre 4,07 millions d'euros en 2002 et 5,33 millions d'euros en 2001. L'augmentation des tarifs postaux a également contribué à cette hausse.

#### *4. Les achats de fournitures et de marchandises*

**Après avoir augmenté de plus de 20% en 2002, les dépenses de fournitures et de marchandises ont connu une croissance plus modérée, pour atteindre 7,73 millions d'euros.**

Les consommations de fluides pour les bâtiments demeurent le principal poste de dépenses, en augmentation de 6,4%, pour un montant de 2,67 millions d'euros, du fait des répercussions en année pleine de l'ouverture du 3, rue Aristide Briand. La hausse la plus importante a concerné la fourniture d'eau glacée à l'usage de la climatisation qui a atteint 0,59 million d'euros (+17,4%), l'année 2003 ayant connu des températures particulièrement élevées.

Les fournitures de bureau se sont élevées à 2,33 millions d'euros, en baisse de 3,1%. Alimentées en 2003 par l'achat d'enveloppes au nouveau logo de l'Assemblée nationale et par une activité parlementaire soutenue, les commandes de papeterie ont gardé un niveau élevé (1,38 million d'euros). La diminution enregistrée par rapport à l'année précédente s'explique par le fait que celle-ci avait été marquée par la mise en place, au cours de la nouvelle législature, de l'identification par codes barres du courrier envoyé par les députés.

**BUDGET DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE**  
(TABLEAU SYNTHÉTIQUE)

	Réalisé 2002	Budget 2003	Réalisé 2003	Solde 2003	Variations 2003/2002	
					Δ absolu	Δ %
<b>20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>764 568</b>	<b>709 000</b>	<b>982 211</b>	<b>-273 211</b>	<b>217 643</b>	<b>28,47%</b>
205 LOGICIELS	764 568	709 000	982 211	-273 211	217 643	28,47%
<b>21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>30 742 977</b>	<b>20 199 300</b>	<b>23 980 925</b>	<b>-3 781 625</b>	<b>-6 762 052</b>	<b>-22,00%</b>
213 CONSTRUCTIONS	22 248 000	14 098 300	18 115 873	-4 017 573	-4 132 127	-18,57%
215 MATÉRIEL ET OUTILLAGE	80 932	671 500	208 171	463 329	127 239	157,22%
216 COLLECTIONS	593 046	648 000	640 551	7 449	47 505	8,01%
218 AUTRES IMMOBILISATIONS	7 820 999	4 781 500	5 016 330	-234 830	-2 804 669	-35,86%
<b>29 DÉPENSES IMPRÉVUES</b>	<b>0</b>	<b>457 400</b>	<b>0</b>	<b>457 400</b>	<b>0</b>	
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS</b>	<b>31 507 545</b>	<b>21 365 700</b>	<b>24 963 136</b>	<b>-3 597 436</b>	<b>-6 544 409</b>	<b>-20,77%</b>
<b>60 ACHATS ET VARIATIONS DE STOCKS</b>	<b>7 431 639</b>	<b>7 586 570</b>	<b>7 729 269</b>	<b>-142 699</b>	<b>297 630</b>	<b>4,00%</b>
601 ACHATS DE FOURNITURES D'ATELIERS	942 584	1 147 200	1 181 537	-34 337	238 953	25,35%
602 ACHATS DE PETITS ÉQUIPEMENTS	543 401	669 900	359 056	310 844	-184 345	-33,92%
604 ACHATS DE FOURNITURES	3 146 891	2 734 770	3 221 395	-486 625	74 504	2,37%
605 ACHATS DE FLUIDES	2 733 198	2 970 000	2 893 359	76 641	160 161	5,86%
607 ACHATS DE MARCHANDISES	65 565	64 700	73 922	-9 222	8 357	12,75%
<b>61 SERVICES EXTÉRIEURS</b>	<b>14 939 466</b>	<b>18 905 800</b>	<b>17 323 791</b>	<b>1 582 009</b>	<b>2 384 325</b>	<b>15,96%</b>
611 BASES DE L'A.N. ET BASES EXTÉRIEURES	504 083	756 000	510 137	245 863	6 054	1,20%
612 REDEVANCES DE CRÉDIT-BAIL	0	0	0	0	0	
613 LOCATIONS	2 072 216	2 254 420	2 622 154	-367 734	549 938	26,54%
615 TRAVAUX D'ENTRETIEN COURANTS	9 847 896	11 744 670	10 511 167	1 233 503	663 271	6,74%
616 PRIMES D'ASSURANCES	256 322	321 110	750 620	-429 510	494 298	192,84%
617 ÉTUDES ET DOCUMENTATION	2 258 949	3 829 600	2 929 713	899 887	670 764	29,69%
<b>62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>15 541 011</b>	<b>20 673 500</b>	<b>20 117 168</b>	<b>556 332</b>	<b>4 576 157</b>	<b>29,45%</b>
621 PERSONNEL EXTERIEUR À L'A.N.	995 979	919 200	1 460 485	-541 285	464 506	46,64%
622 HONORAIRES	1 995 176	3 110 500	3 072 233	38 267	1 077 057	53,98%
623 INFORMATIONS	4 101 028	5 161 180	4 941 257	219 923	840 229	20,49%
624 IMPRESSIONS	2 211 628	3 292 200	2 968 383	323 817	756 755	34,22%
625 TRANSPORT ET DÉPLACEMENTS	544 248	663 920	631 861	32 059	87 613	16,10%
626 FRAIS POSTAUX ET COMMUNICATIONS	5 660 395	7 474 000	7 010 639	463 361	1 350 244	23,85%
628 RÉGIES D'AVANCES	32 557	52 500	32 310	20 190	-247	-0,76%
<b>63 IMPÔTS ET TAXES</b>	<b>2 917 063</b>	<b>3 213 300</b>	<b>3 208 983</b>	<b>4 317</b>	<b>291 920</b>	<b>10,01%</b>
631 TAXES SUR LES SALAIRES	6 335	0	0	0	-6 335	-100,00%
633 SYNDICAT DES TRANSPORTS PARISIENS	2 514 598	2 811 300	2 814 837	-3 537	300 239	11,94%
635 IMPÔTS LOCAUX	372 621	380 000	373 044	6 956	423	0,11%
636 REDEVANCE DE L'AUDIOVISUEL	932	1 000	932	68	0	0,00%
637 TAXES ET DROITS SUR LES VÉHICULES	22 577	21 000	20 170	830	-2 407	-10,66%

**BUDGET DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE**  
(TABLEAU SYNTHÉTIQUE)

	Réalisé 2002	Budget 2003	Réalisé 2003	Solde 2003	Variations 2003/2002	
					Δ absolu	Δ %
<b>64 CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>144 612 573</b>	<b>157 791 330</b>	<b>156 672 827</b>	<b>1 118 503</b>	<b>12 060 254</b>	<b>8,34%</b>
641 PERSONNELS STATUTAIRES	104 293 789	115 139 700	115 267 726	-128 026	10 973 937	10,52%
642 PERSONNELS CONTRACTUELS	4 509 194	5 137 520	4 403 605	733 915	-105 589	-2,34%
643 PERSONNELS DE LA PRÉSIDENTE	1 124 000	1 148 700	1 051 323	97 377	-72 677	-6,47%
644 AUTRES PERSONNELS	453 503	300 000	523 331	-223 331	69 828	15,40%
645 CHARGES SOCIALES	29 253 890	31 150 100	30 293 308	856 792	1 039 418	3,55%
646 PRESTATIONS DIRECTES	2 399 123	2 500 000	2 321 726	178 274	-77 397	3,23%
647 AUTRES CHARGES SOCIALES	1 295 252	1 201 410	1 607 515	-406 105	312 263	24,11%
648 AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	1 283 822	1 213 900	1 204 293	9 607	-79 529	-6,19%
<b>65 CHARGES PARLEMENTAIRES</b>	<b>252 423 756</b>	<b>263 747 100</b>	<b>264 660 440</b>	<b>-913 340</b>	<b>12 236 684</b>	<b>4,85%</b>
651 INDEMNITÉS PARLEMENTAIRES	46 332 433	47 633 700	47 364 809	268 891	1 032 376	2,23%
652 CHARGES SOCIALES	59 135 560	66 239 300	60 980 004	5 259 296	1 844 444	3,12%
653 FRAIS DE SECRÉTARIAT	132 024 806	133 350 600	138 187 134	-4 836 534	6 162 328	4,67%
654 VOYAGES ET DÉPLACEMENT	3 910 005	5 375 200	6 126 356	-751 156	2 216 351	56,68%
655 CHARGES SUR RESSOURCES AFFECTÉES	299 324	610 000	343 726	266 274	44 402	
656 REPRÉSENTATION DE L'AN	3 242 458	4 443 300	5 373 289	-929 989	2 130 831	65,72%
658 AUTRES CHARGES PARLEMENTAIRES	7 479 170	6 095 000	6 285 122	-190 122	-1 194 048	-15,96%
<b>67 CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>881 396</b>	<b>670 000</b>	<b>317 146</b>	<b>352 854</b>	<b>-564 250</b>	<b>-64,02%</b>
671 CHARGES EXCEPTIONNELLES EXERCICE COURANT	210 922	670 000	265 850	404 150	54 928	26,04%
674 CHARGES EXCEPTIONNELLES EXERCICES ANTÉRIEURS	670 474	0	51 296	-51 296	-619 178	-92,35%
<b>69 DÉPENSES IMPRÉVUES</b>	<b>0</b>	<b>3 217 700</b>	<b>0</b>	<b>3 217 700</b>	<b>0</b>	
699 DEPENSES IMPRÉVUES	0	3 217 700	0	3 217 700	0	
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>438 746 904</b>	<b>475 805 300</b>	<b>470 029 624</b>	<b>5 775 676</b>	<b>31 282 720</b>	<b>7,13%</b>
<b>70 VENTES DE MARCHANDISES</b>	<b>405 765</b>	<b>106 000</b>	<b>237 194</b>	<b>131 194</b>	<b>-168 571</b>	<b>-41,54%</b>
707 VENTES DE MARCHANDISES	92 009	53 700	71 867	18 167	-20 142	-21,89%
708 AUTRES PRODUITS ANNEXES	313 756	52 300	165 327	113 027	-148 429	-47,31%
<b>72 VENTES DE DOCUMENTS PARLEMENTAIRES</b>	<b>501 379</b>	<b>739 300</b>	<b>776 201</b>	<b>36 901</b>	<b>274 822</b>	<b>54,81%</b>
721 VENTES DE DOCUMENTS PARLEMENTAIRES	496 828	731 700	753 147	21 447	256 319	51,59%
722 VENTES DE PUBLICATIONS DE L'AN	4 551	7 600	23 054	15 454	18 503	NS
<b>73 CESSIONS D'APPROVISIONNEMENT</b>	<b>300</b>	<b>0</b>	<b>150</b>	<b>150</b>	<b>-150</b>	<b>-50,00%</b>
731 CESSIONS DE FOURNITURES	300	0	150	150	-150	-50,00%
732 CESSIONS DE PETITS ÉQUIPEMENTS	0	0	0	0	0	
<b>75 PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>254 882</b>	<b>633 100</b>	<b>502 242</b>	<b>-130 858</b>	<b>247 360</b>	<b>97,05%</b>
752 REVENUS DES IMMEUBLES	64 229	36 600	39 600	3 000	-24 629	-38,35%
753 RETENUES HLM-ILN	101	1 500	1 122	-378	1 021	1 010,89%
755 PRODUITS/RESSOURCES AFFECTÉES	96 309	445 000	169 803	-275 197	73 494	76,31%
758 PRODUITS DIVERS GESTION COURANTE	94 243	150 000	291 717	141 717	197 474	209,54%

**BUDGET DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE**  
(TABLEAU SYNTHÉTIQUE)

	Réalisé 2002	Budget 2003	Réalisé 2003	Solde 2003	Variations 2003/2002	
					Δ absolu	Δ %
<b>77 PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>5 116 082</b>	<b>741 500</b>	<b>3 344 961</b>	<b>2 603 461</b>	<b>-1 771 121</b>	<b>-34,62%</b>
771 PRODUITS EXCEPTIONNELS EXERCICE COURANT	366 978	442 100	652 015	209 915	285 037	77,67%
774 PRODUITS EXCEPTIONNELS EXERCICES ANTÉRIEURS	4 252 506	152 400	1 640 260	1 487 860	- 2 612 246	-61,43%
775 PRODUITS DE CESSIONS D'ACTIFS	97 463	61 000	179 542	118 542	82 079	84,22%
776 REMBOURSEMENT DES COMPAGNIES D'ASSURANCES	399 135	86 000	873 144	787 144	474 009	118,76%
<b>78 PRÉLÈVEMENT SUR DISPONIBILITÉS</b>	<b>0</b>	<b>17 065 000</b>	<b>12 245 912</b>	<b>-4 819 088</b>	<b>12 245 912</b>	<b>NS</b>
<b>RESSOURCES PROPRES</b>	<b>6 278 407</b>	<b>19 284 900</b>	<b>17 106 660</b>	<b>-2 178 240</b>	<b>10 828 253</b>	<b>172,47%</b>



## C – Les ressources propres

Dans le budget pour 2003, **les ressources propres** étaient prévues à hauteur de 19,3 millions d'euros. Elles **se sont élevées en fait à 17,1 millions d'euros**.

Comme en 1998 et 1999, un prélèvement sur report à nouveau a été nécessaire en 2003 pour équilibrer les charges et produits budgétaires de l'exercice. Ce prélèvement, inscrit dans le budget initial depuis 2002, s'est élevé à 12,25 millions d'euros, inférieur aux prévisions budgétaires (17,07 millions d'euros). Il est toutefois très proche du prélèvement effectué en 1998 pour couvrir les dépenses liées aux travaux de l'Hôtel de Lassay.

Les principales ressources propres (4,86 millions d'euros) proviennent notamment de la vente de documents parlementaires, soit par le Kiosque, soit par les Journaux officiels (0,75 million d'euros), des remboursements divers des compagnies d'assurance (0,8 million d'euros), des remboursements de compagnies de transport aérien correspondant aux ristournes annuelles consenties par Air France (0,47 million d'euros), de l'apurement des comptes de charges sur exercices antérieurs par des produits sur annulation de mandats (1,43 million d'euros).

## II – LE COMPTE DE RÉSULTAT

Le compte de résultat recense l'ensemble des charges payées et des produits encaissés par l'Assemblée nationale.

**Les charges extrabudgétaires se sont élevées à 6,96 millions d'euros (+1,5%)**. Elles concernent principalement la prise en charge des représentants au Parlement européen qui ont choisi d'être rattachés administrativement à l'Assemblée nationale, à hauteur de 6,94 millions d'euros.

**Les produits extrabudgétaires, ont atteint 16,13 millions d'euros**. Ils sont composés, en particulier, de produits sur ressources affectées, exacte contrepartie des charges liées aux députés européens (6,94 millions d'euros), des intérêts des prêts consentis aux députés et au personnel (1,46 million d'euros), des revenus sur valeurs mobilières de placement provenant du placement en produits monétaires de la dotation de l'exercice (7,28 millions d'euros).

**COMPTE DE RÉSULTAT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE**  
(TABLEAU SYNTHÉTIQUE EN EUROS)

CHARGES			PRODUITS		
	2003	2002		2003	2002
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
60 Achats de fournitures et marchandises	7 729 269	7 431 639	70 Ventes de marchandises	237 194	405 765
61 Services extérieurs	17 323 791	14 939 466	72 Ventes de documents parlementaires	776 201	501 379
62 Autres services extérieurs	20 137 912	15 562 818	73 Cessions d'approvisionnement	150	300
63 Impôts, taxes et versements assimilés	3 208 983	2 917 063	74 Dotation de fonctionnement	452 922 964	435 597 012
64 Charges de personnel	156 672 827	144 612 573	75 Autres produits de gestion courante <sup>1</sup>	7 438 775	7 091 064
65 Charges parlementaires <sup>1</sup>	271 596 973	259 259 938			
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>476 669 755</b>	<b>444 723 497</b>	<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>461 375 284</b>	<b>443 595 520</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>			<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
66 Charges financières	0	0	76 Produits financiers	8 735 430	11 711 074
<b>TOTAL CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>8 735 430</b>	<b>11 711 074</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
67 Charges exceptionnelles	317 146	881 396	77 Produits exceptionnels	3 803 623	5 512 565
69 Dépenses imprévues	0	0	78 Reprise sur report à nouveau	12 245 912	0
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>317 146</b>	<b>881 396</b>	<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>16 049 535</b>	<b>5 512 565</b>
89 Résultat de l'exercice	9 173 348	15 214 266			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>486 160 249</b>	<b>460 819 159</b>	<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>486 160 249</b>	<b>460 819 159</b>

<sup>1</sup> y compris charges et produits sur ressources affectées

### III – LE BILAN

Le bilan se caractérise, à l'actif, par l'importance des immobilisations, essentiellement financières et, au passif, par la part prépondérante des dotations et réserves. Il ne comporte ni stocks, ni dettes financières.

Les attributions de prêts au logement et les remboursements en capital ne sont plus intégrés au budget depuis l'exercice 2002 et sont donc retracés uniquement dans le bilan.

#### A – Les éléments de l'actif

##### *1. Les immobilisations*

**Les immobilisations nettes, qui constituent 82,5% de l'actif total, ont augmenté du 31 décembre 2002 au 31 décembre 2003, de 4,9%, pour atteindre 472,82 millions d'euros.**

Le bilan ne reflète qu'imparfaitement l'état du patrimoine de l'Assemblée nationale : en l'absence d'un inventaire lors de l'ouverture du bilan en 1993, les immobilisations incorporelles et corporelles ne correspondent qu'aux dépenses d'investissement réalisées au cours des exercices 1993 à 2003.

Le cumul de celles-ci sur cette période s'élevait au 31 décembre 2003 à 162,07 millions d'euros nets des amortissements (+8,64%). L'effort d'investissement est donc largement supérieur aux amortissements de l'année (de 12,88 millions d'euros). Les crédits nécessaires à l'achat d'un appartement situé au 105, rue de l'Université –pour 1,42 million d'euros- ont été prélevés directement sur les disponibilités financières de l'Assemblée nationale.

Les immobilisations financières (titres de créances détenus par l'Assemblée nationale destinés à être conservés au-delà d'un an) se sont élevées à 310,67 millions d'euros (+3,1%). Il s'agit des placements obligataires (181,55 millions d'euros), de l'encours des différents prêts (128,25 millions d'euros) et des différents dépôts et cautionnements (0,87 millions d'euros).

##### *2. L'actif circulant*

L'actif circulant comprend, d'une part, les créances détenues par l'Assemblée sur des tiers externes ou internes, et, d'autre part, ses disponibilités.

**Les créances**, assez stables habituellement d'une année sur l'autre, sont cette année plus élevées qu'à l'accoutumée (**4,81 millions d'euros**, contre 2,73 millions d'euros en 2002) en raison du décalage entre la constatation comptable de la dotation complémentaire de 1,48 million d'euros sur 2003 et son encaissement effectif en 2004.

Les créances fournisseurs s'élèvent à 0,35 million d'euros et regroupent les créances afférentes à l'exercice 2003 recouvrées au cours de la période complémentaire en 2004 et une avance permanente consentie à l'AGRAN pour la constitution de son fonds de roulement.

Le poste « Etat et autres collectivités » présente un solde inhabituel (2,42 millions d'euros) correspondant à la dotation complémentaire encaissée pendant la période complémentaire et à un « trop payé » de charges qui sera récupéré sur le premier trimestre 2004.

Des produits sont à recevoir de la Commission européenne : l'un concerne le programme Tacis II à l'appui du Parlement de Russie (0,88 million d'euros) et l'autre le programme d'aide au Kosovo (0,42 million d'euros).

**Les disponibilités** sont constituées par les valeurs mobilières de placement issues du placement de la dotation de l'année en cours ou du reliquat non immobilisé des dotations précédentes, les comptes bancaires du Trésorier, ainsi que les avances accordées aux régies permanentes et aux missions du service des commissions ainsi qu'à celles gérées par la division du protocole.

Ces disponibilités, d'un montant de **95,26 millions d'euros**, ont diminué de 12,2% en 2003, en raison du déficit budgétaire constaté, de la hausse de l'encours des prêts, de l'acquisition de l'appartement du 105, rue de l'Université et par un moindre rendement des valeurs mobilières de placement en 2003.

## **B – Les éléments du passif**

### *1. Les dotations et les réserves*

**Le montant total des dotations et réserves s'établit à 511,49 millions d'euros**, la progression de 1,65% est imputable à :

▸ la diminution de 13,60 millions d'euros de la dotation initiale et des réserves, pour un montant de 74,13 millions d'euros, cette évolution correspondant aux amortissements ;

- l'inscription provisoire avant affectation du résultat de l'exercice courant à hauteur de 9,17 millions d'euros ;

- l'augmentation du cumul des dotations d'investissement de 24,96 millions d'euros, contrepartie des dépenses budgétaires d'investissement effectuées pendant l'exercice 2003 et figurant à l'actif

- l'augmentation de 2,97 millions d'euros du report à nouveau résultant de l'affectation du résultat 2002 (+15,21 millions d'euros), d'autre part, du prélèvement sur le report à nouveau (solde créditeur) indispensable en 2003 pour équilibrer l'exécution du budget (-12,25 millions d'euros).

## *2. Les dettes*

**Les dettes** figurant au bilan sont toutes à moins d'un an et concernent, pour l'essentiel, les fournisseurs de l'Assemblée nationale, les organismes sociaux et l'Etat.

Les dettes à l'égard des fournisseurs, d'un montant de 22,49 millions d'euros, quasiment identique à celui de 2002, correspondent à des mandats de la période complémentaire comptabilisés sur 2002, mais payés sur 2003.

**Les comptes de liaison** avec les comptabilités annexes créditeurs ont augmenté, passant de 18,85 millions d'euros à 22,89 millions d'euros : le solde créditeur de ces comptes représente des disponibilités qui se retrouvent dans l'actif de l'Assemblée nationale et constituent des créances des comptabilités annexes sur celle-ci.

**BILAN DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE**  
(TABLEAU SYNTHÉTIQUE EN EUROS)

<b>ACTIF</b>			<b>PASSIF</b>		
	<b>31/12/2003</b>	<b>31/12/2002</b>		<b>31/12/2003</b>	<b>31/12/2002</b>
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>			<b>DOTATIONS ET RÉSERVES</b>		
20 Immobilisations incorporelles	1 364 495	915 375	10 Dotation initiale et amortissements	74 128 523	87 725 973
21 Immobilisations corporelles	160 709 581	148 272 424	11 Report à nouveau	168 311 739	165 343 402
27 Immobilisations financières	310 665 244	301 017 458			
dont FCP	181 554 377	181 554 377	12 Résultat de l'exercice	9 173 348	15 214 248
Prêts	128 245 517	119 387 037			
Dépôts et cautionnements	865 350	76 044	13 Dotations d'investissement	259 873 780	234 910 644
29 Autres immobilisations	78 720	182 777			
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS</b>	<b>472 818 040</b>	<b>450 388 034</b>	<b>TOTAL DES FONDS PROPRES</b>	<b>511 487 390</b>	<b>503 194 267</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>			<b>DETTES</b>		
40 Fournisseurs	348 441	178 108	40 Fournisseurs	22 495 501	22 481 521
42 Créances et comptes rattachés	47 086	166 295	41 Créances et comptes rattachés	63 319	0
dont Députés/personnel	0	0	42 Députés/personnel	269 153	308 603
Echéances de prêts	0	0	dont Rémunérations	0	0
Avances et acomptes	28 170	166 295	Prêts consentis	52 575	251 950
Retenues à recouvrer	18 916	0	Echéances de prêts	216 578	9 294
			Retenues à recouvrer	0	47 359
43 Sécurité sociale et autres organismes	1 530	95 935	Retenues diverses	0	0
44 Etat et autres collectivités publiques	2 421 302	934 277	43 Sécurité sociale et autres organismes	109 170	8 586 949
45 Liaison Caisses et Fonds	0	106 473	44 Etat et autres collectivités publiques	0	1 063 112
46 Débiteurs divers	1 946 654	1 145 586	45 Liaisons Caisses et Fonds	22 394 710	18 945 178
47 Comptes d'attente et de transition	46 455	102 952	46 Créiteurs divers	1 993 320	1 780 914
			47 Comptes d'attente et de transition	2 029 752	1 185 108
50 Valeurs mobilières de placement	90 754 120	105 575 131			
51 Etablissements bancaires et assimilés	4 142 879	1 089 978	51 Etablissements bancaires et assimilés	11 482 927	2 461 239
53 Caisse	0	962			
54 Avances de missions et régies	367 014	223 161	57 Virements internes	563 279	0
57 Virements internes					
<b>TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT</b>	<b>100 075 481</b>	<b>109 618 858</b>	<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>61 406 131</b>	<b>56 812 624</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>572 893 521</b>	<b>560 006 892</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>572 893 521</b>	<b>560 006 892</b>

#### IV – LES COMPTABILITÉS ANNEXES

La caisse de pensions des anciens députés, la caisse de retraite du personnel de l'Assemblée nationale, les deux fonds de sécurité sociale des députés et du personnel, ainsi que le fonds de garantie des ressources des anciens députés constituent autant de comptabilités annexes.

En raison de l'unité de caisse, la totalité des paiements de ces comptabilités est effectuée par l'intermédiaire de la Trésorerie de l'Assemblée nationale. Les comptabilités annexes sont reliées à la comptabilité de l'Assemblée nationale par des comptes de liaison dont les soldes éventuels apparaissent au bilan de l'Assemblée.

**Les prestations et allocations servies par la caisse de pensions des anciens députés se sont élevées à 61,44 millions d'euros (+6,3%).**

Les cotisations obligatoires des députés et la contribution de l'Assemblée nationale ont représenté 21,32 millions d'euros, contre 20,92 millions d'euros en 2002. La subvention nécessaire au strict équilibre du compte de résultat de la caisse de pensions s'est élevée à 40,11 millions d'euros, alors qu'elle était en 2002 de 36,89 millions d'euros.

**Le montant total des retraites servies par la caisse de retraites du personnel de l'Assemblée nationale s'est élevé à 29,78 millions d'euros en progression de 4,3% par rapport à celle de 2002.**

Les cotisations obligatoires et les rachats versés par les fonctionnaires ainsi que la contribution de l'Assemblée ont atteint un total de 12,82 millions d'euros (+1,5%).

La subvention prévue pour parvenir à l'équilibre du compte de résultat a atteint 16,96 millions d'euros, soit une hausse de 6,6%.

**Le fonds de sécurité sociale des députés a dégagé en 2003 un excédent de 1,79 millions d'euros, en augmentation de 18,8% par rapport à 2002.**

Le montant des charges (prestations et charges exceptionnelles) a atteint 10,33 millions d'euros (+1%).

Le montant des produits a progressé de 3,25%, cette évolution reflétant une forte croissance des recettes de CSG et de CRDS et une diminution sensible des contributions de l'Assemblée.

**Le fonds de sécurité sociale du personnel** a enregistré en 2003 un excédent de 1,67 millions d'euros, en hausse de 24,56% par rapport à 2002.

Les charges (prestations, autres charges courantes, et charges exceptionnelles) ont augmenté de 2,79% pour s'établir à 10,18 millions d'euros. Les prestations « maladie-maternité » diminuent globalement de 2,26%, les prestations d' « action sanitaire et sociale » progressent de 6,34%.

La CSG et la CRDS qui constituent la principale ressource du fonds (à hauteur de 6,72 millions d'euros), sont en augmentation de 10,08%. Les cotisations versées par les assurés sont stables, comme la contribution de l'Assemblée.

**Le fonds de garantie de ressources** des anciens députés est destiné à assurer le paiement de l'indemnité de fin de mandat et de l'allocation spécifique dont peuvent bénéficier les anciens députés qui remplissent les conditions requises. Aucune dépense au titre de l'indemnité de fin de mandat (IFM) n'a été enregistrée, celle-ci cessant d'être versée six mois après le renouvellement (soit en décembre 2002).

L'allocation spécifique a pris le relais pour les anciens députés concernés à compter de janvier 2003 pour une période maximale de 18 mois. Au total, 0,24 million d'euros ont été versés au titre de l'allocation spécifique en 2003 (contre 1,10 millions au titre de l'IFM en 2002). Au cours du premier semestre, trente anciens députés ont bénéficié de cette allocation, puis 19 au cours du second semestre.

Contrairement à 2002, les indemnités versées sont inférieures aux produits du fonds, ce qui génère un excédent comptable de 0,33 million d'euros.

Les réserves du fonds ont diminué en 2003, passant de 3,16 à 2,58 millions d'euros, en raison du déficit de 0,58 million d'euros enregistré en 2002, couvert par une reprise sur les réserves.



**COMPTE DE RÉSULTAT DE LA CAISSE DE PENSIONS DES ANCIENS DÉPUTÉS**  
(TABLEAU SYNTHÉTIQUE EN EUROS)

	<b>CHARGES</b>		<b>PRODUITS</b>	
	<b>31/12/2003</b>	<b>31/12/2002</b>	<b>31/12/2003</b>	<b>31/12/2002</b>
<b>62 CHARGES EXTERNES</b>			<b>73 COTISATIONS</b>	
622 Honoraires	0	0	731 Cotisations obligatoires	7 107 825
			732 Rachats de cotisations	0
<b>64 PRESTATIONS</b>			<b>74 CONTRIBUTIONS</b>	
6411 Prestations vieillesse/principal	57 512 593	54 070 711	741 Contributions de l'A.N.	14 215 649
6412 Prestations vieillesse/majoration enfant	3 454 616	3 264 318	742 Subvention de l'A.N.	40 114 002
642 Pension orphelin/allocation d'études	434 659	438 845		
643 Allocation temporaire/rente invalidité	17 076	18 355		
644 Prestations familiales	18 532	13 655		
645 Allocations spécifiques	0	0		
<b>65 AUTRES CHARGES COURANTES</b>			<b>75 AUTRES PRODUITS COURANTS</b>	
653 Remboursements de cotisations	0	0	751 Prestations à charge de tiers	0
658 Charges diverses de gestion courante	0	0	758 Produits divers de gestion courante	0
<b>66 CHARGES FINANCIÈRES</b>	0	0	<b>76 PRODUITS FINANCIERS</b>	0
<b>67 CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	0	0	<b>77 PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	1 228
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>61 437 476</b>	<b>57 805 884</b>	<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>61 437 476</b>
				<b>57 805 884</b>

**COMPTE DE RÉSULTAT DE LA CAISSE DE RETRAITES DU PERSONNEL**  
(TABLEAU SYNTHÉTIQUE EN EUROS)

	CHARGES		PRODUITS	
	31/12/2003	31/12/2002	31/12/2003	31/12/2002
<b>62 CHARGES EXTERNES</b>			<b>73 COTISATIONS</b>	
622 Honoraires	0	0	731 Cotisations obligatoires	4 174 150
			732 Rachats de cotisations	163 692
<b>64 PRESTATIONS</b>			<b>74 CONTRIBUTIONS</b>	
6411 Prestations vieillesse/principal	28 751 822	27 543 808	741 Contributions de l'A.N.	8 477 313
6412 Prestations vieillesse/majoration enfant	754 116	718 154	742 Subvention de l'A.N.	16 961 688
642 Pension orphelin/allocation d'études	145 456	168 517		
643 Allocation temporaire/rente invalidité	82 933	72 912		
644 Prestations familiales	42 518	33 910		
645 Allocations spécifiques	0	0		
<b>65 AUTRES CHARGES COURANTES</b>			<b>75 AUTRES PRODUITS COURANTS</b>	
653 Remboursements de cotisations	0	0	751 Prestations à charge de tiers	0
658 Charges diverses de gestion courante	0	0	758 Produits divers de gestion courante	0
<b>66 CHARGES FINANCIÈRES</b>	0	0	<b>76 PRODUITS FINANCIERS</b>	0
<b>67 CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	0	0	<b>77 PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	0
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>29 776 844</b>	<b>28 537 301</b>	<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>29 776 844</b>
				<b>28 537 301</b>

**COMPTE DE RÉSULTAT ET BILAN DU FONDS DE SÉCURITÉ SOCIALE DES DÉPUTÉS**  
(TABLEAU SYNTHÉTIQUE EN EUROS)

CHARGES	2003		2002		PRODUITS	2003		2002	
	2003	2002	2003	2002		2003	2002		
62 CHARGES EXTERNES	957	0	73 COTISATIONS	7 523 802	5 373 686				
64 PRESTATIONS	10 280 783	10 206 193	74 CONTRIBUTIONS DE L'A.N.	3 920 161	5 500 472				
65 AUTRES CHARGES COURANTES	0	0	75 AUTRES PRODUITS COURANTS	411 654	499 388				
66 CHARGES FINANCIÈRES		0	76 PRODUITS FINANCIERS						
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	49 523	27 647	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	270 384	370 662				
<b>89 Résultat de l'exercice</b>	<b>1 794 738</b>	<b>1 510 368</b>							
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>12 126 001</b>	<b>11 744 208</b>	<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>12 126 001</b>	<b>11 744 208</b>				

ACTIF	31/12/03		31/12/02		PASSIF	31/12/03		31/12/02	
	31/12/03	31/12/02	31/12/03	31/12/02		31/12/03	31/12/02		
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>			<b>DOTATIONS ET RÉSERVES</b>						
27 Immobilisations financières	11 860 230	11 589 846	10 Dotation initiale et réserves	18 407 031	16 896 663				
			11 Report à nouveau	2 834	2 834				
			<b>12 Résultat de l'exercice</b>	<b>1 794 737</b>	<b>1 510 368</b>				

<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS</b>	<b>11 860 230</b>	<b>11 589 846</b>	<b>TOTAL DOTATIONS ET RESERVES</b>	<b>20 204 602</b>	<b>18 409 865</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>			<b>DETTES</b>		
41 Créances à recouvrer	1 223 835	1 187 165	40 Fournisseurs	274 331	288 592
45 Liaison A.N.	7 387 648	5 914 226	45 Liaison A.N.	0	0
46 Débiteurs divers	0	0	46 Créiteurs divers	0	0
50 Valeurs mobilières de placement	0	0			
51 Etablissements bancaires et assimilés	7220	7 220	51 Etablissements bancaires et assimilés	0	0
<b>TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT</b>	<b>8 618 703</b>	<b>7 108 611</b>	<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>274 331</b>	<b>288 592</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>20 478 933</b>	<b>18 698 457</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>20 478 933</b>	<b>18 698 457</b>

**COMPTE DE RÉSULTAT ET BILAN DU FONDS DE SÉCURITÉ SOCIALE DU PERSONNEL  
(TABLEAU SYNTHÉTIQUE EN EUROS)**

CHARGES	2003		2002		
	2003	2002	2003	2002	
62 CHARGES EXTERNES	0	832	73 COTISATIONS	7 416 192	6 794 384
64 PRESTATIONS	8 922 132	8 997 286	74 CONTRIBUTIONS DE L'A.N.	3 852 384	3 806 292
65 AUTRES CHARGES COURANTES	1 214 199	881 158	75 AUTRES PRODUITS COURANTS	375 407	393 537
66 CHARGES FINANCIÈRES			76 PRODUITS FINANCIERS		0
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	41 441	21 844	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	205 531	248 961
<b>89 Résultat de l'exercice</b>	<b>1 671 742</b>	<b>1 342 054</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>11 849 514</b>	<b>11 243 174</b>	<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>11 849 514</b>	<b>11 243 174</b>

ACTIF			PASSIF		
	31/12/03	31/12/02		31/12/03	31/12/02
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>			<b>DOTATIONS ET RÉSERVES</b>		
27 Immobilisations financières	7 966 121	7 784 513	10 Dotation initiale et réserves	19 444 650	18 102 596
			11 Report à nouveau	1 890	1 890
			<b>12 Résultat de l'exercice</b>	<b>1 671 741</b>	<b>1 342 053</b>
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS</b>	<b>7 966 121</b>	<b>7 784 513</b>	<b>TOTAL DOTATIONS ET RESERVES</b>	<b>21 118 281</b>	<b>19 446 539</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>			<b>DETTES</b>		
41 Créances à recouvrer	1 248 200	1 467 241	40 Fournisseurs	199 080	266 597
45 Liaison A.N.	12 089 866	10 448 208	45 Liaison A.N.	0	0
46 Débiteurs divers	0	0	46 Crédoiteurs divers	0	0
50 Valeurs mobilières de placement	0	0			
51 Etablissements bancaires et assimilés	13 174	13 174	51 Etablissements bancaires et assimilés	0	0
<b>TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT</b>	<b>13 351 240</b>	<b>11 928 623</b>	<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>199 080</b>	<b>266 597</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>21 317 361</b>	<b>19 713 136</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>21 317 361</b>	<b>19 713 136</b>

**COMPTE DE RÉSULTAT ET BILAN DU FONDS DE GARANTIE DE RESSOURCES DES ANCIENS DÉPUTÉS  
(TABLEAU SYNTHÉTIQUE EN EUROS)**

CHARGES			PRODUITS		
	2003	2002		2003	2002
62 CHARGES EXTERNES	0	0	73 COTISATIONS	179 977	176 257
64 PRESTATIONS	235 645	1 103 467	74 CONTRIBUTIONS DE L'A.N.	359 953	352 476
65 AUTRES CHARGES COURANTES	0	0	75 AUTRES PRODUITS COURANTS	0	0
66 CHARGES FINANCIÈRES	0	0	76 PRODUITS FINANCIERS	0	0
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	30 167	0
<b>89 Résultat de l'exercice</b>	<b>334 452</b>		<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>574 734</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>570 097</b>	<b>1 103 467</b>	<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>570 097</b>	<b>1 103 467</b>

ACTIF			PASSIF		
	31/12/03	31/12/02		31/12/03	31/12/02
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>			<b>DOTATIONS ET RÉSERVES</b>		
27 Immobilisations financières	0	0	10 Dotation initiale et réserves	2 582 744	3 157 478
			11 Report à nouveau	0	0
			<b>12 Résultat de l'exercice</b>	<b>334 452</b>	<b>(574 734)</b>
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>TOTAL DOTATIONS ET RESERVES</b>	<b>2 917 196</b>	<b>2 582 744</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>			<b>DETTES</b>		
45 Liaison A.N.	2 917 196	2 582 744	40 Fournisseurs	0	0
46 Débiteurs divers	0	0	45 Liaison A.N.	0	0
50 Valeurs mobilières de placement	0	0	46 Crédoiteurs divers	0	0
51 Etablissements bancaires et assimilés	0	0	51 Etablissements bancaires et assimilés	0	0
<b>TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT</b>	<b>2 917 196</b>	<b>2 582 744</b>	<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>2 917 906</b>	<b>2 582 744</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>2 917 196</b>	<b>2 582 744</b>

## V – LES COMPTES DES REPRÉSENTANTS AU PARLEMENT EUROPÉEN

Conformément aux dispositions de la loi n° 79-563 du 6 juillet 1979, les crédits nécessaires au paiement de l'indemnité des représentants de la France au Parlement européen qui ne sont ni députés, ni sénateurs sont inscrits au budget des charges communes et sont gérés et contrôlés par les assemblées parlementaires dans les mêmes conditions que les dépenses du Parlement.

Pour l'Assemblée nationale, **les produits à recevoir** résultent du partage entre les deux assemblées des crédits ouverts par la loi de finances, qui se sont élevés à **7,06 millions d'euros** en 2003, alors qu'ils étaient de 7,01 millions d'euros en 2002. **Les dépenses** ont atteint **6,94 millions d'euros**, contre 6,84 millions d'euros.

Le reliquat de crédits non consommé s'élève à 0,13 million d'euros ; il figure au passif du bilan et sera reversé au Trésor public après apurement des comptes de 2003.

### BUDGET DES REPRÉSENTANTS AU PARLEMENT EUROPÉEN

	Réalisé	Budget	Réalisé	Solde	Variations 2003/2002	
	2002	2003	2003		2003	Δ absolu
<b>INDEMNITÉS</b>						
655211 Indemnité parlementaire	5 648 431	5 779 250	5 736 501	42 749	88 070	1,56%
655212 Prestations familiales	19 117	22 000	17 725	4 275	-1 392	-7,28%
<b>TOTAL INDEMNITÉS</b>	<b>5 667 548</b>	<b>5 801 250</b>	<b>5 754 226</b>	<b>47 024</b>	<b>86 678</b>	<b>1,53%</b>
<b>CHARGES SOCIALES</b>						
655221 URSSAF	253 213	261 990	261 693	297	8 480	3,35%
655222 IRCANTEC	486 557	498 560	490 249	8 311	3 692	0,76%
655223 Fonds de sécurité sociale des députés	428 864	439 420	430 365	9 055	1 501	0,35%
<b>TOTAL HORS CAPITAL-DÉCÈS</b>	<b>1 168 634</b>	<b>1 199 970</b>	<b>1 182 307</b>	<b>17 663</b>	<b>13 673</b>	<b>1,17%</b>
655224 Capital-décès	0	62 000	0	62 000	0	
<b>TOTAL CHARGES SOCIALES</b>	<b>1 168 634</b>	<b>1 261 970</b>	<b>1 182 307</b>	<b>79 663</b>	<b>13 673</b>	<b>1,17%</b>
<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>6 836 182</b>	<b>7 063 220</b>	<b>6 936 533</b>	<b>126 687</b>	<b>100 351</b>	<b>1,47%</b>

## EXAMEN EN COMMISSION

A cours de sa réunion du mercredi 17 novembre 2004, la Commission a procédé à l'audition de MM. Claude GAILLARD, Guy DRUT et Didier MIGAUD, Questeurs, qui ont répondu aux questions de MM. René DOSIERE, Pierre HERIAUD et Michel VOISIN.

Après le départ de MM. les Questeurs, la Commission a, sur proposition de son Président, adopté deux arrêtés donnant quitus à MM. les Questeurs et décharge au Trésorier de leur gestion pour l'exercice 2003 :

- le premier portant règlement des comptes de l'Assemblée nationale ainsi que des Caisses de pensions et de retraites, des Fonds de sécurité sociale, du Fonds de garantie de ressources des anciens députés ;

- le second portant règlement des comptes des représentants au Parlement européen.

Elle a également adopté un arrêté émettant l'avis que les comptes de la société « La Chaîne parlementaire-Assemblée nationale » pour l'exercice 2003 étaient réguliers et sincères.

La Commission a ensuite approuvé le rapport de Monsieur Robert PANDRAUD, Président, et autorisé sa publication.



## A N N E X E

**LES DÉPENSES DE COMMUNICATION  
DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE**

L'enveloppe des dépenses de communication pour 2003 est présentée dans le tableau ci-dessous :

**Évolution des dépenses de communication**

En euros

Comptes		2002		2003	
		Budget initial	Réalisé	Budget initial	Réalisé
6114	Hébergement du site Internet	149 400	140 689	270 000	124 156
6232	Expositions	304 900	52 071	80 000	137 478
6233	Communication événementielle	179 100	278 098	838 100	810 779
6234	Production d'images télévisées	1 166 200	1 075 000	1 200 000	1 215 265
6235	Documents d'information et de communication	533 600	510 774	774 400	892 888
6236	Diffusion des images télévisées	411 700	365 595	392 000	349 731
6237	Information-multimédia	243 900	235 027	180 500	107 848
6238	Autres actions pédagogiques et d'information	607 500	588 845	434 180	342 934
	<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>3 596 300</b>	<b>3 246 099</b>	<b>4 169 180</b>	<b>3 981 079</b>

Plusieurs services concourent à l'ensemble de ces dépenses, outre le service de la communication et de l'information multimédia : il s'agit du service des affaires immobilières, et du patrimoine, de celui des achats et moyens matériels et de celui des affaires administratives générales.

A cette enveloppe, il convient d'ajouter le montant de la subvention au musée du Parlement de Versailles (1,02 millions d'euros), qui fera l'objet de développements à la fin de ce rapport.

Après avoir comparé les dépenses de 2003 à celles des dernières années (I), cette annexe présentera les différentes activités de communication en 2003 :

- le site Internet et l'information multimédia (II),
- les documents d'information et de documentation (III) ;
- la production et la diffusion d'images télévisées (IV) ;
- la communication institutionnelle (V).

Elle traitera enfin des associations (VI) qui concourent à la politique de communication de l'Assemblée nationale.

## I – LES DEPENSES DE COMMUNICATION AU COURS DES DERNIÈRES ANNEES

La croissance des dépenses observée au cours des dernières années reflète le développement important des actions de communication.

### Évolution des dépenses de communication

Années	Dépenses réalisées (en € courants)	Taux d'évolution des dépenses totales (année N / année N - 1)
1996	4 061 845	
1997	3 913 306	- 3,6 %
1998	6 188 166	+ 58,1 %
1999	6 952 601	+ 11,7 %
2000	11 208 429	+ 61,2 %
2001	5 379 246	- 52 %
2002	3 246 099	- 39 %
2003	3 981 079	+ 22,46 %

Le montant global présenté chaque année dans le tableau ci-dessus comprend des postes d'importance inégale et dont les contours ont varié au fil des années, ce qui contribue parfois à faire apparaître artificiellement des mouvements de hausse ou de baisse. On peut néanmoins distinguer **les étapes qui ont marqué ces dernières années**.

En 1998, la croissance des dépenses a résulté de l'ampleur des expositions, ainsi que d'un changement de méthode comptable.

---

<sup>2</sup> Plusieurs services concourent à l'ensemble de ces dépenses, hormis le service de la communication : les services des affaires immobilières et du patrimoine ; des achats et moyens matériels ; des affaires administratives générales)

L'année 1999 a été marquée par l'organisation du Parlement mondial des enfants, dont le coût s'est élevé à 1,7 millions d'euros.

En 2000, les dépenses enregistrent l'impact de la création de La Chaîne parlementaire, celle-ci n'étant plus comprise dans le périmètre du budget de l'Assemblée nationale dès l'année suivante.

L'année 2002 a été caractérisée par l'interruption des travaux parlementaires et la diminution des manifestations et expositions diverses.

Le niveau atteint en 2003 reste inférieur à celui des années antérieures, mis à part la parenthèse de 2002.

Pendant la période considérée, **les missions du service de la communication** - devenu service de la communication et de l'information multimédia - **se sont diversifiées et étoffées.**

Elles étaient, traditionnellement, au nombre de quatre : la gestion des documents parlementaires et extra parlementaires, la gestion du système de vote, l'information du public et les relations avec la presse, et, depuis peu, la gestion du Kiosque de l'Assemblée.

*Les activités liées à la gestion des documents* se sont notablement accrues en raison de l'augmentation des catégories de documents à gérer - parlementaires ou extraparlimentaires - et, notamment, des documents divers liés au développement des actions de communication.

*Les relations avec la presse* se sont également étoffées : aux attributions traditionnelles - relations de l'Assemblée et de ses organes avec la presse, revue de presse, accréditation et autorisations de reportage ainsi que la diffusion de l'image de la séance publique – se sont ajoutées plus récemment celles des travaux de commissions, délégations, offices ou missions d'information. Le secteur « photographie » a également pris un développement significatif avec la création d'une photothèque. Par ailleurs, il a été créée une cellule vidéo qui a pour mission de rendre compte de divers événements tels que le Parlement des enfants, les réceptions officielles de l'Assemblée ou de créer des vidéos sur des sujets précis (la bibliothèque par exemple) utilisées lors de manifestations publiques telles que les Journées du Patrimoine.

---

<sup>3</sup>Le montant global présenté chaque année dans le tableau ci-dessus comprend des postes d'importance inégale et dont les contours ont varié au fil des années, ce qui contribue parfois à faire apparaître artificiellement des mouvements de hausse ou de baisse.

Ces années ont en outre été caractérisées par la *création du site Internet* de l'Assemblée et par la multiplication des actions de communication, notamment des expositions.

*Les renseignements au public* sur l'organisation et l'activité de l'Assemblée se sont multipliés à partir des fichiers informatiques mis quotidiennement à jour (Processus). Les relations avec le public comportent désormais :

- la communication institutionnelle grâce aux documents périodiques d'information (bulletin de l'Assemblée, bulletin de session et rapport d'activité), aux différentes brochures d'information et aux publications de livres sur l'Assemblée

- l'organisation des manifestations organisées par l'Assemblée : Salon des maires, Journées du livre politique, Parlement des enfants, ainsi que les expositions « Caricatures politiques », et « Mariannes du 14 juillet »... ;

- enfin, l'accueil du public : en 2003, 63 147 personnes ont suivi une visite guidée de l'Assemblée nationale, 5 285 personnes ont choisi la visite libre et 15 820 personnes ont assisté à la séance publique.

## **II – LE SITE INTERNET ET L'INFORMATION MULTIMEDIA**

**Les dépenses liées au multimédia, qui figurent au compte 6114 « hébergement du site Internet » et au compte 6237 « information-multimédia », atteignent un montant de 232 004 euros, en nette diminution (-38,2%).** Elles représentent environ 5% de l'enveloppe « communication ».

### **A – Des activités récentes**

Elles sont apparues depuis peu : la division de l'information multimédia, chargée de l'ensemble des développements et de la gestion des sites Web de l'Assemblée nationale, ainsi que de la création et de la production de cédéroms, a été créée en janvier 1998.

Plusieurs développements se sont succédés. La mise en place du site Internet, produit en interne, en mai de la même année, a été suivie de la création et de la mise en ligne du site Extranet en avril 1999 et de l'intranet « weban », en octobre 1999, sites qui ont été complètement refondus en 2001 et 2002.

Parmi les événements les plus marquants qui ont suivi, figurent la mise en ligne de la diffusion audiovisuelle de la séance publique en novembre 1999, ainsi que l'établissement de plusieurs bases de données (« Tribun » en 1998-1999 <sup>(2)</sup>, « Questions » en 2000-2001 les projets « Amendements » et « Processus-Légis » <sup>(3)</sup> en 2003-2005). Le premier séminaire de formation des députés aux nouvelles technologies de l'information est intervenu en avril 2000, et la livraison du premier cédérom institutionnel en juin 2001. Au total, ont été édités une quinzaine de cédéroms, et conduit le projet de conception, réalisation et diffusion du cédérom institutionnel intitulé « l'Assemblée nationale au cœur de la démocratie ».

L'année 2003 a été, en particulier, celle de l'inauguration du site pédagogique [www.education.assemblee-nationale.fr](http://www.education.assemblee-nationale.fr), réalisé en partenariat avec le ministère de l'éducation nationale, pour proposer aux élèves de l'enseignement secondaire et à leurs professeurs un site spécifique, à vocation civique et pédagogique. Il traite de différentes matières inscrites aux programmes des collèges et lycées en ouvrant ces sujets sur les institutions politiques françaises, sur le fonctionnement et les principes de la démocratie et, plus particulièrement, sur le rôle et le fonctionnement de l'assemblée nationale. Le premier dossier a été consacré à l'expertise scientifique en démocratie, s'appuyant sur le thème des organismes génétiquement modifiés. Les suivants, mis en ligne en 2004, ont porté sur la laïcité et sur la sécurité routière. L'année 2003 a été consacrée à d'autres mises en lignes, celle du portail de la bibliothèque de l'Assemblée sur Intranet et celle du forum consacré aux insignes religieux, en particulier.

## **B – Les dépenses liées au multimédia**

### *1. Les dépenses engagées depuis l'origine*

Elles se répartissent principalement entre le coût d'hébergement et de diffusion du site Internet et celles qui visent des prestations diverses liées à la production des sites ou des cédéroms. Le compte n°6114 « *hébergement du site Internet* » regroupe les dépenses d'hébergement du site Internet au sens large, en y incluant les dépenses liées à la diffusion vidéo (séance publique, La Chaîne parlementaire, réunions de commissions). Le compte n° 6237 concerne les « *prestations multimédia* ».

<sup>(2)</sup> La base « Tribun » gère le fichier relatif aux députés.

<sup>(3)</sup> Le projet « Processus-Légis » devra assurer, outre la fonction de gestion informatique du fichier des travaux parlementaires et les fonctions de recherche liées, la gestion intégrée de la publication sur Internet des documents parlementaires.

Le tableau suivant récapitule ces dépenses.

### Dépenses engagées (1998-2003) par compte

<i>En euros</i>	<i>n° 6114</i>	<i>n° 6237</i>
1998	0	73 089
1999	37 131	250 271
2000	53 836	251 377
2001	133 133	346 609
2002	140 689	235 027
2003	124 156	107 848

#### 2. Les dépenses engagées en 2003

**Les dépenses d'hébergement du site Internet** (compte 6114) régressent de 11,75%, pour un montant de 0,12 euros, alors qu'elles étaient en hausse les années précédentes. Cette évolution résulte d'une part, de l'impact du nouveau marché conclu pour l'hébergement du site Internet qui a permis de réaliser des économies et, d'autre part, de la non reconduction des dépenses exceptionnelles liées aux élections législatives de juin 2002 : un dispositif technique de diffusion avait en effet été mis en place afin de faire face aux pointes de trafic attendues lors de la présentation en temps réel du résultat des élections, dans chaque circonscription.

**Les études et prestations multimédia** (compte 6237) enregistrent une baisse de 54,11% (0,11 millions d'euros), accentuant la tendance amorcée en 2002 : cette nouvelle diminution provient notamment de l'imputation sur l'exercice 2002 de dépenses non récurrentes relatives à l'ouverture d'un site « jeunes », ainsi que de l'achèvement de l'opération cédérom.

Des dépenses d'investissement, de bien moindre ampleur, complètent ces dépenses de fonctionnement. Elles s'élèvent pour 2003 à :

- 3 349 euros, (compte n° 2054 « *Logiciels information – multimédia* »)
- 13 285 euros, (compte n° 2187 « *Matériels informatique – multimédia* »).

### C – La fréquentation du site Internet

Le tableau suivant présente l'évolution de la fréquentation du site Internet depuis ses débuts.

### Fréquentation du site Internet (1997-2003)

	Nombre de sessions dans le mois (a)	Nombre de sessions par jour (a)	Nombre de pages « imprimées » ou affichées (a)	Durée moyenne des consultations (minutes)	Nombre de visiteurs uniques (b)
<i>Décembre 1997</i>	17.528	572	-	9:22	-
<i>Décembre 1998</i>	66.400	2.141	-	11:21	-
<i>Décembre 1999</i>	152.751	4.297	1.692.299	12 :45	76.200
<i>Décembre 2000</i>	220.923	7.126	1.865.367	14 :12	97.833
<i>Décembre 2001</i>	266.384	8.593	3.156.481	17 :03	125.258
<i>Décembre 2002</i>	421.833	13.607	3.287.464	17 :04	199.384
<i>Décembre 2003</i>	<b>648.707</b>	<b>20.926</b>	<b>4.276.338</b>	<b>17 :27</b>	<b>279.999</b>
<b>+ / - en 1 an</b> [ Déc.03 / Déc. 04 ]	<b>53,7%</b>	<b>+ 53,7%</b>	<b>+ 30%</b>	<b>+ 2,5%</b>	<b>+ 40,4%</b>
N.B.: Chaque <b>session</b> recensée recouvre une visite d'un utilisateur, comprenant de 1 à n accès aux différentes pages du site sans période d'inactivité de plus de 30 minutes. Les <b>pages « imprimées »</b> sont les écrans HTML affichés, quel que soit le nombre de <i>frames</i> , à l'exclusion des documents PDF ou d'autres formats. Chaque <b>visiteur unique</b> recensé a effectué de 1 à N visites.					
(a) Y compris les questions (b) Hors Questions					

En 6 ans, la fréquentation du site a été multipliée par 38. En glissement, de décembre 2003 par rapport à décembre 2002, la fréquentation a augmenté de 53%, l'évolution était de 58% en 2002. Le site de l'Assemblée nationale est un des sites publics français les plus consultés.

Les questions écrites ont fait l'objet, en décembre 2003, de 69 649 sessions, de la part de 39 397 visiteurs. Sur l'ensemble de l'année 2003, on dénombre 760 413 sessions d'interrogation des questions et 4 millions de pages affichées. La durée moyenne de consultation s'élève à 12 minutes.



Le tableau suivant récapitule la fréquence des visites.

### Fréquence des visites

Une fois par mois	Une fois par semaine	Plusieurs fois par semaines	Total
191	252	454	897
<b>21,3%</b>	<b>28,1%</b>	<b>50,6%</b>	<b>100</b>

Il apparaît que la consultation du site de l'Assemblée nationale est le fait de personnes qui s'y connectent régulièrement, que l'on a réussi à fidéliser.

En outre, la retransmission vidéo des programmes de La Chaîne parlementaire a fait l'objet en décembre de 20 130 requêtes et la retransmission de la séance publique de 11 348 requêtes.

Le site réalisé avec le ministère de l'Éducation nationale, ouvert le 28 octobre 2003, a fait l'objet de 9 517 sessions en novembre et 6 964 sessions en décembre, de la part de 5 237 et 3 821 visiteurs respectivement, d'une durée moyenne de 9 minutes.

Principal outil de communication interne, le site intranet « WebAN » est largement consulté : 200 000 pages vues par mois en 2003, en période de session, plus de 1 000 à 1 500 sessions par jour ouvré et plus de 750 visiteurs ayant effectué plus de 10 visites dans le mois, données à rapprocher des 1 150 fonctionnaires disposant d'un accès à Internet.

La fréquentation du site Extranet Intranet « 577 » par les députés ou leurs collaborateurs est élevée en mode intranet, au sein de l'Assemblée nationale (plus de 65 000 pages vues dans le mois en 2003), mais reste plus limitée en mode Extranet, de la part des collaborateurs installés en circonscription (5 000 pages par mois).

### III – LES DOCUMENTS D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

**Les dépenses relatives aux documents d'information et de communication (compte 6235), d'un montant de 892 888 euros, ont augmenté de 74,5% par rapport aux années antérieures (510 774 euros en 2002 et 509 504 euros en 2001). Elles représentent 22% de l'enveloppe « communication ».**

La progression constatée recouvre deux évolutions de sens contraire.

On constate une augmentation des frais d'impression et de routage du Bulletin de l'Assemblée nationale, qui atteignent 0,28 millions d'euros et retrouvent leur niveau de 2001, après une baisse en 2002, due à l'interruption des travaux parlementaires.

La même évolution caractérise les frais de conception et d'impression de diverses brochures, dépliants ou posters destinés au public, dont le coût s'élève à 0,61 million d'euros, contre 0,33 million en 2002. Il a été en particulier nécessaire de remettre à jour divers documents de prestige.

Les principales publications, hors Bulletin de l'Assemblée, sont :

- le rapport d'activité 2003 (259 047 €)
- « l'Hôtel de Lassay de la Régence à nos jours » (49 373 €)
- « Le Palais-Bourbon, un palais pour la démocratie » (47 685 €)
- « Bienvenue à l'Assemblée nationale » (21 008 €)
- « J'ai visité l'Assemblée nationale » (14 373 €)

La progression des dépenses est toutefois limitée par la baisse du coût moyen du BAN, constante depuis l'année 2000, en raison de la diminution du nombre moyen d'exemplaires imprimés par numéro. Le changement d'imprimeur intervenu en octobre 2003, qui s'est traduit par la diminution du coût moyen de l'impression du BAN de 38%, va permettre de poursuivre cette baisse.

Le tableau suivant présente, outre le tirage du BAN, le coût moyen par numéro de 2000 à 2003.

	2000 (32 numéros, hors BAN statistiques)	2001 (24 numéros, hors BAN statistiques)	2002 (24 numéros, hors BAN statistiques)	2003 (32 numéros, hors BAN statistiques)
Tirage (décembre)	3 750	3 545	3 677	3 430
Coût moyen par numéro (€ TTC)	8.120	8.203	7.633	7.162

De surcroît, le tirage moyen en 2003, tous documents parlementaires confondus, est en diminution depuis plusieurs années, puisqu'il s'est élevé à 2 493 exemplaires en 2003, contre 2 752 exemplaires en 2002 et 2 894 en 2001. Cette évolution est imputable à la possibilité de consulter les documents sur le site de l'Assemblée nationale, à la baisse du nombre d'abonnements auprès des Journaux officiels et à un effort de rigueur dans la distribution des documents.

Le tableau suivant présente le nombre de documents imprimés en 2003 et le pourcentage représenté par chaque catégorie par rapport à l'ensemble des documents.

Catégorie de documents	Nombre de documents	Pourcentage par rapport à l'ensemble
Projets de loi, propositions de loi, propositions de résolution, transmissions, textes adoptés	686	44 %
Rapports, avis, rapports d'information	405	26 %
Feuilleton, notices et portraits, documents institutionnels	391	25 %
Bulletin de l'Assemblée nationale, bulletin des commissions, bulletin de la Délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne	78	5 %
<b>TOTAL</b>	<b>1 560</b>	

Des économies ont en outre été réalisées grâce la composition en interne des documents parlementaires, notamment des rapports.

#### IV – LA COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE

Les dépenses des comptes 6232 « *expositions* », 6233 « *communication événementielle* » et 6238 « *actions pédagogiques et d'information* » se sont élevées à 1,3 million d'euros en 2003, à comparer à 0,92 million en 2002 et à 2,71 millions en 2001. Elles ont donc été supérieures à celles de 2002, année atypique, mais n'ont pas retrouvé le niveau qui était le leur en 2001. Elles représentent le tiers de l'enveloppe « communication ».

Elles concernent les dépenses relatives aux événements de communication institutionnelle récurrents ou exceptionnels.

Une nouvelle répartition des rôles est intervenue à partir de l'exercice 2002, le service de la communication ayant disposé de son propre budget pour l'organisation des manifestations les plus importantes. Le compte 6232, géré par le service des affaires administratives générales, d'un montant moindre, a concerné plus particulièrement les expositions organisées à l'initiative des Questeurs.

**Le compte 6232 « expositions »** était doté dans le budget pour 2003 d'un montant de 80 000 euros. Les dépenses effectives ont dépassé le budget prévisionnel pour atteindre 137 478 euros, en augmentation de 164% par rapport aux dépenses effectives de 2002.

Ce compte a permis de solder les dépenses des expositions « 175<sup>e</sup> anniversaire de l'achat du Palais-Bourbon » et « 170<sup>e</sup> anniversaire de l'inauguration de l'hémicycle » organisées en 2002 dans le pourtour de la Salle des Séances.

En 2003, deux expositions ont été réalisées dans la galerie de liaison, « la réserve, une vie doublement active » (4.780 euros), et le 30<sup>e</sup> salon Lucie Faure (4 452 euros).

Ce compte a également servi à payer la moitié de la dépense correspondant à la rénovation de la décoration de la station de métro « Assemblée nationale », en application de la convention signée entre la RATP et l'Assemblée, pour un coût de 78 039 euros.

**Le compte 6233, « communication événementielle »**, géré par le service de la communication, a servi en 2003 à financer en particulier les opérations suivantes :

- l'exposition « Mariannes d'aujourd'hui » .....	221 538 €
- une partie des dépenses de l'exposition « les caricatures politiques » inaugurée en 2004 .....	83 956 €
- une partie des coûts de l'exposition sur le bicentenaire du code civil inaugurée en 2004 .....	162 862 €

A ces évènements ponctuels, s'ajoutent des opérations organisées chaque année :

- le Salon des Maires et des collectivités locales.....	277 193 €
- la Journée du livre politique.....	44 215 €
- les Journées du patrimoine.....	17 891 €

Les Journées du patrimoine ont permis d'accueillir 18 898 visiteurs, dont 12 569 au Palais-Bourbon (soit une augmentation de 33% par rapport à l'année précédente), 1 400 au Kiosque où La Poste a organisé une opération « 1<sup>er</sup> jour d'émission » autour du bloc timbres « la France à voir » et 4 929 personnes au musée du Parlement à Versailles.

**Le compte 6238 « actions pédagogiques et d'information »**, également géré par le service de la communication, a financé en particulier le Parlement des Enfants, d'un montant de 244 087 €.

**Certaines des opérations de ces différents comptes ont été financées conjointement par les crédits d'autres services.** C'est ainsi que le coût du Parlement des Enfants, d'un montant global de 368 707 euros, (390 170 euros en 2002) se décompose de la façon suivante :

▪ service de la communication.....	244 087 €
▪ service des affaires immobilières et du patrimoine.....	90 234 €
▪ service des achats et moyens matériels.....	13 195 €
▪ service du personnel.....	14 500 €
▪ service des affaires administratives générales .....	6 691 €

De même, les dépenses des Journées du patrimoine, d'un coût total de 61 077 euros (46 600 en 2002), se ventilent ainsi :

▪ service de la communication.....	17 891 €
▪ service des affaires immobilières et du patrimoine.....	27 988 €
▪ service du personnel.....	10 632 €
▪ service des achats et moyens matériels.....	4 566 €

Ces différents coûts supplémentaires, qui s'ajoutent à l'enveloppe communication, se sont élevés en 2003 à 167 806 euros.

---

<sup>4</sup> 226 770 € en 2002

<sup>5</sup> 12 950 € en 2002

## V – LA PRODUCTION ET LA DIFFUSION D’IMAGES TELEVISEES

Les dépenses des comptes 6234 « *production d’images télévisées* » et 6236 « *diffusion des images télévisées* » se sont élevées à 1,56 millions d’euros, en augmentation de 7,9%, contre 1,44 millions en 2002 et 1,67 millions en 2001. Elles n’ont donc pas retrouvé le niveau atteint en 2001. Elles représentent près de 40% de l’enveloppe « communication ».

### A – La production d’images télévisées

Après une baisse de 19,8% en 2002 liée à la fin de la législature, les dépenses du compte 6234 « *production d’images télévisées* » enregistrent une hausse de 13% en 2003.

Elles englobent, d’une part, les dépenses relatives à l’exploitation des installations audiovisuelles de l’hémicycle, des salles de réunion Victor Hugo et Lamartine, ainsi que des salles de commission (0,95 million d’euros), et, d’autre part, celles consacrées à l’exploitation du nodal (0,27 million d’euros).

### B – La diffusion d’images télévisées

Les dépenses du compte 6236 « *diffusion des images télévisées* », d’un montant de 0,35 millions d’euros, diminuent de 4,3% en 2003.

Elles sont destinées au règlement des dépenses liées à la diffusion des images télévisées. L’Assemblée règle les redevances mensuelles des liaisons qu’elle loue pour la transmission des images de la séance publique, des travaux des commissions et des programmes de LCP –AN vers les différentes chaînes de télévision et vers les diffuseurs (TPS Eutelsat, Canal Satellite Astra et le SERTE qui alimente les chaînes de télévision étrangères et les chaînes françaises non reliées en privatif). Par ailleurs, trois fibres sont utilisées conjointement avec le Sénat.

Ce compte finance également les frais de sous-titrage télétexte des questions au Gouvernement retransmises sur France 3 (le coût du sous-titrage s’élève à 1 174 euros par séance), ainsi que le coût de retransmission

d'évènements audiovisuels exceptionnels, comme, par exemple, la réception dans l'hémicycle de personnalités étrangères (telle celle du président de la République d'Afrique du Sud en 2003).

## **VI – LES ASSOCIATIONS PARTICIPANT À LA POLITIQUE DE COMMUNICATION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE**

### **A – Le kiosque**

Créé en 1989, le Kiosque est une association de la loi de 1901. Il est installé au Palais-Bourbon et fonctionne avec du personnel de l'Assemblée.

L'année 2003 a marqué un net fléchissement des ventes, d'un montant de 269 503 euros, soit une diminution de 14,7%, pour deux raisons principales. La vente des documents parlementaires a chuté de 27% (51 365 euros), en raison de la consultation croissante du site Internet de l'Assemblée. La vente des objets diminue également, passant de 225 980 euros à 199 909 euros (11,5%), du fait de la baisse de la fréquentation du Kiosque et d'un ralentissement général de l'activité commerciale en 2003, car, même lors d'activités événementielles notables (Parlement des enfants, Journées du Patrimoine), le prix du « panier » moyen a diminué de 25% environ.

Le Kiosque a poursuivi l'écoulement et la remise à niveau des stocks, entrepris en 2002, par l'organisation d'une opération de promotion, ce qui a entraîné une hausse du résultat d'exploitation de 26 548 euros. Une meilleure gestion des achats par la sélection rigoureuse d'articles nouveaux, à petits prix, s'est traduite par une augmentation notable de la trésorerie. Le résultat bénéficiaire de l'exercice 2003 a été de 29 072 euros contre 10 093 l'année précédente.

### **B – Le musée de Versailles**

La comptabilité annexe de l'exposition permanente de Versailles a été créée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1996 afin de pouvoir en suivre plus facilement les dépenses et les recettes.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, l'Exposition, qui a été dotée du statut d'association, est sortie du périmètre de consolidation de l'Assemblée nationale.

En 2003, la subvention versée s'est élevée à 1 019 098 euros contre 955 000 euros en 2002. Sur ce montant, la subvention proprement dite s'est élevée à 942 500 euros, le reste ayant permis de financer un audit sur le musée.

Le montant des **dépenses** d'exploitation s'est élevé à 829 735 euros.



Le tableau suivant les présente par nature:

	Montant en euros
Achats marchandises boutique	17 647
Achat tenues	13.606
Equipements musée	18.725
Equipements audiovisuels	53.569
Dépenses d'imprimés	28.746
Frais de gestion	17.116
Dépenses de communication	38.780
Dépenses de personnel	633.568
Amortissement matériel	4.839
Autres dépenses diverses	3.139
<b>Total des dépenses</b>	<b>829.735</b>

Le montant des **recettes** a atteint 63 872 euros. Il se décompose en :

- ventes de marchandises à la boutique : 36 934 €
- ventes de billets d'entrée au musée : 26 938 €.

Le **coût global** du musée du Parlement a donc été de 765 863 euros.

La subvention ayant été supérieure au coût global du musée, l'excédent, d'un montant de 175 637 euros, a été reversé à l'Assemblée nationale en 2004.

Au cours de l'année 2003, le musée a reçu 73 148 visiteurs, soit 25 758 entrées individuelles, 42 438 personnes ayant bénéficié d'une visite guidée et 4 952 personnes au cours des deux journées du Patrimoine. Par ailleurs, 33 délégations parlementaires étrangères ont également été accueillies pour une visite couplée du musée du Parlement et du château de Versailles.

\*\*\*

Au total, si l'on ajoute aux dépenses de communication les coûts supplémentaires liés aux expositions et le montant de la subvention au musée de Versailles, **les dépenses globales de communication se sont élevées en 2003 à 5 167 983 euros, contre 4 337 959 l'année précédente.**